



ORDRE DU JOUR
ASSEMBLÉE DU 14 JANVIER 2021

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 03 décembre 2020
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire (Budget) du 10 décembre 2020
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2020
5. Loisirs
 - a) Rapport du Directeur du service des loisirs
6. Incendie
 - a) Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies
 - b) Test annuel cylindres APPRIA
 - c) Achat d'uniformes
7. Urbanisme
 - a) Rapport de la responsable de l'urbanisme
8. Travaux publics
 - a) Rapport du Directeur des travaux publics
 - b) Achat flocon 260 antitartre pour l'année 2021
 - c) Vidange des boues des étangs de la station d'épuration: Mandat
 - d) Déchiquetage des branches
9. Comptes à payer (Municipalité)
 - a) Comptes à payer du mois de décembre 2020 payable en janvier 2021
 - b) Comptes à payer pour le mois de janvier 2021
 - c) Comptes payés durant le mois de décembre 2020
10. Comptes à payer (Factures)



- a) Réhabilitation environnementale des sols: Règlement d'emprunt #435 (326 009.79\$)
- b) Reconstruction de la piscine extérieure et du bâtiment de service: Règlement d'emprunt #436 (127 147.35\$)
- c) Programme TECQ 2019-2023: Règlement d'emprunt #439 (522 836.36\$)
- d) Centre sportif régional Groupe DPJL inc. (4 307.22\$)
- e) Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu (17 967.53\$)

11. Contributions financières

- a) Centre Sportif Régional Louis-Cyr inc.
- b) Regroupement des personnes handicapées
- c) Croix-Rouge canadienne

12. Permis d'exploitation de salles publiques

13. Ministère des Transports : Permis d'intervention

14. Fonds des petites collectivités Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec: Protocole d'entente

15. Programme TECQ 2019-2023

- a) Drainages des rues Laurin, Saint-Henri et Saint-Alexandre: Autorisations
- b) Drainages des rues Laurin, Saint-Henri et Saint-Alexandre: Étude géotechnique

16. Programme Emploi-Été 2021

17. Site web: Renouvellement contrat de Monsieur Raymond Archambault

18. Contrat pour Méthode simplifiée

19. Varia

20. Public: Période de questions



21. Levée de l'assemblée

CONSIDÉRANT les directives de la Santé publique et du Gouvernement du Québec et que le Conseil municipal a l'autorisation de siéger à huis clos, prendre part, délibérer et voter par tout moyen de communication, les membres du conseil municipal de Napierville informent la population que le Conseil siègera à huis clos pour la séance ordinaire du 14 janvier 2021. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous les communiquer soit par courriel : jarchambault@napierville.ca ou par téléphone au 450-245-7210.

Le public ne sera pas admis pour les prochaines séances, et ce, jusqu'à nouvelle ordre.
Nous vous remercions de votre collaboration.